



FUNDAMENTALS UNDERGLAZES

Fiche de donnée de sécurité (FDS)

Version: 02

Date of Issue: 9 mars 2026

Classifié selon: Norme OSHA de communication des dangers 29 CFR 1910.1200(g) Rév. 2024, SIMDUT 2015 (Règlement sur les produits dangereux), Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) des Nations Unies, 11e révision

Cette FDS a été élaborée conformément à la réglementation applicable à la manipulation de matières dans un environnement industriel/professionnel. Les informations présentées dans ce document peuvent ne pas être pertinentes pour l'utilisation par les consommateurs. Les informations de sécurité relatives à l'utilisation par les consommateurs sont fournies sur l'étiquette du produit et à la section 16 de cette FDS.

Section 1 – Identification

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit:	Fundamentals Underglazes
Couleurs du produit:	Kings Blue (UG001), Sea Blue (UG002), Baby Blue (UG003), Crimson (UG010), Electra Blue (UG019), Leaf Green (UG021), Spring Green (UG022), Sand (UG030), Chocolate (UG031), Cocoa (UG032), Chestnut Brown (UG034), Bright Yellow (UG046), Jet Black (UG050), China White (UG051), Silver Grey (UG053), Spice Brown (UG057), Harvest Gold (UG058), Ivory (UG067), Apple Green (UG068), Wedgewood Blue (UG072), Tucson Turquoise (UG082), Orange Sorbet (UG085), Regal Purple (UG087), Green Mist (UG090), True Teal (UG091), Lilac (UG092), Wild Violet (UG093), Pansy Purple (UG094), Bright Blue (UG097), Pink Pink (UG146), Dark Grey (UG198), Squash Yellow (UG203), Orange (UG204), Fire Engine Red (UG206), Flame Red (UG207), Dragon Red (UG208), Jade (UG209), Forest Green (UG210), Cinnamon (UG213), Blush (UG215), Peach (UG216), Red Coral (UG217), Pear Green (UG218), Marine Blue (UG219), Sage (UG220), Cement (UG221), Soft Yellow (UG222), Apricot (UG223), Rose (UG224), Plum (UG225), Lavender (UG226), Concord Grape (UG227), Midnight Blue (UG228), Aquamarine (UG229), Blue Grass (UG230), Lime Green (UG231), Olive (UG232), Eucalyptus (UG233), Ivory Pearl (UG234), Oatmeal (UG235), Grey (UG236)
Dimensions du produit:	4 oz, 16 oz, 128 oz
Autres moyens d'identification :	Aucun connu
Description du produit:	Formulations de glaçures liquides colorées destinées à être appliquées à l'aide d'un pinceau, puis placées dans un four pour la cuisson de la glaçure.

1.2 Usage recommandé

Utilisation(s) identifiée(s) pertinente(s): Le produit est destiné à des fins générales (adultes et enfants) d'art et d'artisanat.

1.3 Identificateur du fournisseur

Fabricant/fournisseur: Coloramics, LLC, DBA Mayco Colors
4077 Weaver Court South
Hilliard, OH 43026 USA
Téléphone de travail: +1 614-675-2020
Email: info@maycocolors.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Emergency Telephone: National Poison Control: 1-800-222-1222
Transportation Emergencies : CHEMTREC: 1-800-424-9300

Section 2 – Identification des Dangers

2.1. Classification

Classifié selon: Norme OSHA de communication des dangers 29 CFR 1910.1200(g) Rév. 2024; SIMDUT 2015 (Règlement sur les produits dangereux); le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), 11e révision:

Santé	Physique
Non classés	Non classés

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme: Aucun requis

Mention d'avertissement: Aucun requis

Mention de danger: Aucun requis

Conseils de prudence: Aucun requis

Informations supplémentaires sur les risques: Aucun requis

2.3. Autres dangers

- Aucun autre danger n'a été identifié pour ce produit.

Section 3 – Composition / Informations sur les Ingrédients

3.1 Matières

Le produit est un mélange et non une substance.

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CAS	N° CE	% Concentration en Poids ^a	Dangers SGH
Pyrrhione de zinc	13463-41-7	236-671-3	jusqu'à 0.010%	H360D : Toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B) (Peut nuire au fœtus) ; H330 : Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 2) ; H301 : Toxicité orale aiguë (Catégorie 3) ; H372 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, Catégorie 1) ; H318 : Lésions oculaires graves (Catégorie 1) ; H400 : Toxicité aquatique aiguë (Catégorie 1) ; H410 : Toxicité aquatique chronique (Catégorie 1)
Oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5	jusqu'à 1.70%	H371 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique, Catégorie 2, le tractus gastro-intestinal) ; H400 : Toxicité aquatique aiguë (Catégorie 1) ; H410 : Toxicité aquatique chronique (Catégorie 1)
Silice cristalline	14808-60-7	238-878-4	jusqu'à 0.28%	H350 : Cancérogénicité (Catégorie 1) (Inhalation) ; H372 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, Catégorie 1, les poumons)

^a Les concentrations sont calculées comme un maximum pour toutes les couleurs, plutôt que par couleur.

Les autres ingrédients du produit sont soit considérés comme non dangereux, soit inférieurs à leurs valeurs seuils/limites de concentration respectives du SGH dans le produit final et n'ont donc pas été divulgués dans la FDS.

Il convient de noter que le produit peut contenir de la silice cristalline (n° CAS 14808-60-7) qui peuvent être dangereux en cas d'inhalation. Compte tenu de la nature et de la forme physique du produit (glaçage liquide), il est peu probable que des particules respirables en suspension dans l'air soient libérées par le produit et, par conséquent, le danger n'est pas pertinent pour le produit.

L'évaluation de ce produit repose sur l'hypothèse que la glaçure ne sera pas poncée après avoir été cuite dans le four.

Section 4 – Premier Soins

4.1 Mesures de premiers soins

Contact avec les yeux: Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. Par mesure de précaution, retirer les lentilles de contact, le cas échéant, et rincer immédiatement les yeux à l'eau. En cas de doute, consulter un médecin.

Contact avec la peau: Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. En cas d'irritation, laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Si l'irritation de la peau persiste: Consulter un médecin.

Inhalation: Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. La voie d'exposition par inhalation n'est pas prévue dans le cadre de l'utilisation prévue. En cas d'exposition à des niveaux excessifs de produit dans l'air, déplacer la personne exposée à l'air frais. En cas de doute, consulter un médecin.

Ingestion: Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de doute, consulter un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

- Se référer à la **Section 11 – Information Toxicologique**.

4.3 Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Non requis.

Section 5 – Mesures à prendre en cas d'Incendie

5.1 Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés: Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour la zone environnante si le matériau est impliqué dans un incendie (par exemple, brouillard d'eau, eau pulvérisée, mousse, poudre chimique ou dioxyde de carbone).

Agents extincteurs inappropriés: Aucun connu.

5.2 Dangers spécifiques du produit

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion:

- Des vapeurs ou fumées irritantes peuvent se former si le produit est impliqué dans un incendie:
- Se référer à la **Section 10 - Stabilité et réactivité**.

5.3 Précautions pour les pompiers

- Portez un appareil respiratoire autonome pour vous protéger contre les vapeurs ou les fumées potentiellement irritantes.

Section 6 – Mesures à Prendre en cas de Déversement Accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Précautions individuelles: Ventiler la zone en cas de déversement dans un espace confiné ou dans d'autres zones mal ventilées. Observez les conseils d'EPI dans la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle**.

Procédures d'urgence: Évacuer le personnel vers des zones sûres.

6.2 Précautions relatives à l'environnement:

- Empêcher l'entrée et le contact avec le sol, les drains, les égouts et les cours d'eau. Informer les autorités locales / régionales / nationales / internationales compétentes. Empêcher toute autre fuite ou déversement si cela est possible sans danger.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Mesures de confinement / nettoyage: Contenir le déversement si cela ne présente aucun danger. Recueillir le produit récupérable et le placer dans un conteneur prévu à cet effet pour le recyclage et/ou l'élimination. Bien ventiler la zone contaminée. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales

6.4 Référence à d'autres sections

- Se référer à la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle** et à la **Section 13 – Données Sur L'élimination**

Section 7– Manutention et Stockage

7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Évitez de générer de la poussière.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Les employés doivent être formés à l'utilisation et à la manipulation en toute sécurité des matières chimiques.
- Se référer à la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle**.

7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage

- Gardez le récipient bien fermé pour éviter les déversements.
- Conserver dans un endroit frais et sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Se référer à la **Section 1.2 - Usage recommandé**.

Section 8– Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle

8.1 Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle : Seules les vapeurs ont été considérées comme prévisibles dans des conditions d'utilisation normales. Les particules en suspension dans l'air, telles que les poussières, ne sont pas prévisibles dans des conditions d'utilisation normales.

Nom chimique	N° CAS	ACGIH TLV TWA	OSHA PEL TWA	NIOSH REL TWA
Oxyde de zinc	1314-13-2	2 mg/m ³ ^a	5 mg/m ³	5 mg/m ³
Silice cristalline	14808-60-7	0.025 mg/m ³ ^a	0.05 mg/m ³	0.05 mg/m ³
N/A – Non applicable		^a Particules respirables		

8.2 Contrôles d'exposition:

Contrôles d'ingénierie appropriés:

- Aucune exigence particulière dans des conditions d'utilisation ordinaires et avec une ventilation adéquate. Une ventilation mécanique ou une ventilation par aspiration locale peut être nécessaire.

8.3 Mesures de protection individuelle

Remarque: Tenez compte de la concentration et de la quantité de produit sur le lieu de travail lors de la sélection de l'EPI. Utilisez les équipements de protection nécessaires.

Respiratoires	Dans des conditions normales d'utilisation (application au pinceau), un appareil respiratoire n'est généralement pas nécessaire. Utiliser une protection respiratoire appropriée si l'exposition aux particules de poussière, au brouillard ou aux vapeurs est probable. Ne pas pulvériser sans équipement de protection individuelle. Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer la protection respiratoire appropriée à votre utilisation spécifique de ce matériau. Un programme de protection respiratoire conforme à toutes les réglementations applicables doit être suivi chaque fois que les conditions de travail nécessitent l'utilisation d'un respirateur.
Yeux et du visage:	S'il y a risque de contact, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux.
Mains:	Appliquez les bonnes pratiques d'hygiène industrielle pour éviter tout contact avec la peau
Du corps:	Ne portez pas de bagues, montres ou autres accessoires similaires qui pourraient coincer le matériau
Dangers thermiques:	Aucun connu.
Contrôles d'exposition environnementale:	Indisponible.
Mesures d'hygiène :	Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Keep work area neat and container tightly closed when not in use. Wash hands after handling / before eating, drinking or smoking. pas manger, boire ou fumer.

Section 9 – Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Propriétés physiques et chimiques de base

Remarque: Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Apparence: État physique: Couleur: Odeur:	Liquide Voir Section 1.1 Pas disponibles	Coefficient de partage n-octanol/eau: Température d'auto-inflammation:	Pas disponibles Pas disponibles
pH (tel que fourni):	8 - 9	Température de décomposition:	Pas disponibles
Point de fusion/congélation:	Pas disponibles	Viscosité dynamique:	Pas disponibles
Point/plage d'ébullition:	Pas disponibles	Poids moléculaire:	Pas disponibles
Point d'éclair:	Non applicable	Goût:	Pas disponibles
Taux d'évaporation:	Pas disponibles	Propriétés explosives:	Pas disponibles
Inflammabilité:	Pas disponibles	Propriétés oxydantes:	Pas disponibles
Limites supérieures/inférieures d'explosivité:	Pas disponibles	Tension superficielle:	Pas disponibles
Pression de vapeur:	Pas disponibles	Composant volatile:	Pas disponibles
Solubilité dans l'eau:	Pas disponibles	Groupe de gaz:	Pas disponibles
Densité de vapeur (Air = 1):	Pas disponibles	pH (en solution):	Pas disponibles
Densité spécifique (Eau = 1):	Pas disponibles	COV:	Pas disponibles
Densité relative:	Pas disponibles	Plage de taille des particules:	Pas disponibles

9.2 Other information

- Aucune autre donnée disponible.

Section 10 – Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

- Ce matériau n'est pas considéré comme réactif dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique

- Ce matériau est considéré comme stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3 Risque de réactions dangereuses

- Ne devrait pas se produire dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.4 Condition à éviter

- Aucun connu.

10.5 Matériaux incompatibles

- Acides forts.
- Des bases fortes.
- Oxydants forts.
- Agents réducteurs forts

10.6 Produits décomposition dangereux

- La décomposition thermique ou la combustion peut générer de la fumée, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres produits de combustion incomplète. Des vapeurs ou des fumées irritantes peuvent se former si le produit est exposé au feu.

Section 11 – Informations Toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger

Voies d'exposition probables: Contact avec la peau/les yeux, inhalation de vapeurs.

Signes et symptômes potentiels: Aucune n'est prévue dans des conditions normales d'utilisation.

Toxicité orale aiguë:

La pyrithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) a été classée pour sa toxicité orale aiguë (catégorie 3) ; cependant, le produit est pratiquement non toxique d'après les données disponibles issues d'études chez l'animal et chez l'homme. L'ETA orale pour l'ensemble du produit est > 5000 mg/kg.

Toxicité cutanée aiguë:

Le produit est pratiquement non toxique d'après les études sur l'homme et/ou l'animal. L'ETA par voie cutanée pour l'ensemble du produit est >2000 mg/kg.

Toxicité aiguë par inhalation:

La pyrithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) a été classée pour sa toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 2) ; cependant, le produit est pratiquement non toxique d'après les données disponibles sur son utilisation chez l'animal et chez l'homme, ainsi que d'après sa nature/forme physique (c'est-à-dire un vernis liquide). L'ETA par inhalation pour l'ensemble du produit est > 20 mg/L (vapeurs).

Corrosion/irritation de la peau:

Les ingrédients présents à plus de 1 % dans le produit ne sont pas des irritants cutanés d'après les études réalisées sur l'homme et/ou l'animal.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire:

La pyrithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) a été classée pour les lésions oculaires (Catégorie 1). La classification du produit n'est pas justifiée pour les effets sur les yeux sur la base de la concentration de pyrithione de zinc dans le produit. Les autres ingrédients présents à plus de 1 % dans le produit ne sont pas nocifs pour les yeux ou irritants pour les yeux d'après les études disponibles sur l'homme et/ou l'animal.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Les ingrédients présents à plus de 0,1 % dans le produit ne sont pas sensibilisants pour la peau d'après les études menées sur l'homme et/ou l'animal.

Mutagénicité:

Les ingrédients présents à plus de >0,1% ne sont pas mutagènes selon les études sur les animaux ou aucune donnée identifiée pour les composants de ce produit.

Cancérogénicité:

La silice cristalline (particules en suspension dans l'air, non liées, de taille respirable) (n° CAS 14808-60-7) a été classée comme cancérogène (catégorie 1). La silice cristalline est également répertoriée comme cancérogène par le CIRC (groupe 1), le NTP et l'ACGIH. La classification du produit comme cancérogène n'est pas justifiée sur la base d'un examen des données disponibles et de la nature/forme physique du produit (c'est-à-dire un vernis liquide). Il a été supposé que le vernis ne serait pas poncé après avoir été cuit dans le four. Les autres ingrédients présents à plus de 0,1 % dans le produit ne sont pas cancérogènes d'après les études sur les animaux ou l'absence de données identifiées pour les composants de ce produit.

Toxicité pour la reproduction:

La pyrithione de zinc (n° CAS 13463 41-7) a été classée pour sa toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B ; peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître). La classification du produit n'est pas justifiée pour la toxicité pour la reproduction étant donné la concentration de la pyrithione de zinc dans le produit. Les autres ingrédients présents à plus de 0,1 % dans le produit ne sont pas toxiques pour la reproduction d'après les études menées sur l'homme et/ou l'animal.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique):

L'oxyde de zinc (n° CAS 1314-13-2) a été classé pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique, catégorie 2 ; peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal en cas d'exposition orale). La classification du produit n'est pas justifiée pour l'irritation gastro-intestinale compte tenu de la concentration d'oxyde de zinc dans le produit et de l'examen des données disponibles. Les autres ingrédients présents à plus de 1 % dans le produit ne sont pas toxiques pour des organes cibles spécifiques (exposition unique) d'après les études menées sur l'homme et/ou l'animal.

Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées)

La silice cristalline (n° CAS 14808-60-7) a été classée pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée, catégorie 1 ; provoque des lésions aux poumons en cas d'exposition prolongée ou répétée par inhalation). La classification du produit n'est pas justifiée pour la toxicité spécifique pour certains organes cibles étant donné la nature/forme physique du produit (c.-à-d. glaçure liquide). La pyrithione de zinc (n° CAS 13463 41-7) a été classée pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée, catégorie 1 ; provoque des lésions aux poumons en cas d'exposition prolongée ou répétée). La classification du produit n'est pas justifiée pour la toxicité spécifique pour certains organes cibles étant donné la concentration de la pyrithione de zinc dans le produit. Les autres ingrédients présents à plus de 1 % dans le produit ne sont pas toxiques pour certains organes cibles (exposition répétée) d'après les études réalisées sur l'homme et/ou l'animal.

Danger par aspiration:

Les ingrédients présents à plus de 1 % dans le produit ne présentent pas de risques d'aspiration d'après les études réalisées sur l'homme et/ou l'animal.

Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2026. REACH (Base de données des substances enregistrées).

<https://chem.echa.europa.eu/>

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer). 2025. Agents classés par les Monographies du CIRC, Volumes 1-129. <https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>

NTP (Programme national de toxicologie). 2021. Report on Carcinogens, Fifteenth Edition ; Research Triangle Park, NC : Département américain de la santé et des services sociaux, Service de santé publique. <https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc15>

Section 12 – – Connées Écologiques

12.1 Toxicité

- Les risques environnementaux ne relèvent pas du champ d'application de l'OSHA/WHMIS, par conséquent, la classification des produits pour la toxicité aquatique chronique et/ou aiguë n'est pas obligatoire. Sur la base des critères énoncés dans la 11e révision du SGH, le produit est classé pour la toxicité aquatique aiguë (catégorie 2) et chronique (catégorie 3). La classification de toxicité aquatique s'applique uniquement aux couleurs, Brown (FN008), Brick Red (FN015), Cinnamon (FN023), Rich Chocolate (FN029), Yadro (FN202), Mudpuddle Brown (FN204), Saddle Tan (FN205), Marshmallow White (FN301), Ivory Cream (FN302), Black Velvet (FN304), et Mushroom (FN060).

Nom chimique	N° CAS	Espèces	Valeur
Pyrrithione de zinc ^a	13463-41-7	<i>Daphnia magna</i>	EC ₅₀ (48h): 8.2 µg/L
		<i>Americamysis bahia</i>	EC ₅₀ (96h): 6.3 µg/L
		<i>Navicula pelliculosa</i>	NOEC (120h) = 2.4 µg/L ErC ₅₀ (120h) = 4.1 µg/L EbC ₅₀ (120h) = 3.0 µg/L
		<i>Skeletonema costatum</i>	EC ₅₀ = 1.3 µg/L NOEC = 0.46 µg/L
Oxyde de zinc	1314-13-2	<i>Raphidocelis Subcapitata</i>	ERV (acute): pH 6.08: 308 µg Zn/L pH 8.0: 41 µg Zn/L ERV (chronic): pH 6.0: 118 µg Zn/L pH 8.0: 11 µg Zn/L

^a Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), M=1000 pour les effets aquatiques aigus et M=10 pour les effets aquatiques chroniques.

12.2 Persistance et dégradabilité

- L'oxyde de zinc (n° CAS 1314-13-2) est une substance métallique/inorganique. Les substances inorganiques ne font pas l'objet de tests.
- Le pyrrithione de zinc (n° CAS 13463 41-7) n'est pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel bioaccumulatif

- Le zinc est un élément essentiel qui est activement régulé par les organismes, de sorte que la bioaccumulation n'est pas considérée comme pertinente pour toutes les substances inorganiques à base de zinc. Cependant, il a été démontré que les nanoparticules d'oxyde de zinc se bioaccumulent dans le milieu aquatique.
- Aucune donnée n'est disponible pour les autres ingrédients du produit.

12.4 Mobilité dans le sol

- L'oxyde de zinc (n° CAS 1314-13-2) a une valeur médiane de logKp de 3.24 L/kg (sur la base des résultats expérimentaux obtenus pour 498 sols représentatifs).
- Aucune donnée n'est disponible pour les autres ingrédients du produit.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- L'oxyde de zinc (n° CAS 1314-13-2) est une substance métallique/inorganique. L'évaluation PBT et vPvB ne s'applique pas.
- La pyrrithione de zinc (n° CAS 13463 41-7) n'est pas considérée comme PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

- Pas d'autres données disponibles.

Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2026. REACH (Base de données des substances enregistrées). <https://chem.echa.europa.eu/>

Section 13 – Données sur L'Élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Préparer les déchets pour l'élimination: Utiliser le produit pour l'usage auquel il est destiné ou le recycler si possible. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales. Le récipient vide contient des résidus qui peuvent présenter des risques pour le produit.

Emballage contaminé: L'emballage du conteneur n'est pas censé présenter des risques.

Section 14 – Informations sur le Transport

Remarque: Ce produit est réglementé comme une marchandise dangereuse pour le transport.

14.1 Numéro NU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non réglementé
14.3 Classe de danger pour le transport:	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers environnementaux	Aucune
14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucune
14.7 Le transport maritime en vrac selon Annexe II de MARPOL 73/78 et l'IBC Code	N'est pas applicable

Section 15 – Informations Relatives au Transport

15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Remarque: Les informations qui ont été utilisées pour confirmer le statut de conformité de ce produit peuvent s'écarter des informations chimiques indiquées dans la **Section 3 – Composition / Informations sur les Ingrédients**.

États-Unis

Règlements fédéraux :

Loi de 1980 sur la réaction et la responsabilité en matière d'environnement (CERCLA) : Aucun ingrédient de ce produit présent à plus de 0,1 % n'est soumis à déclaration en vertu de la loi CERCLA.

Loi sur l'eau propre (CWA) : Les composés de chrome, de cadmium et de zinc sont répertoriés par la CWA comme polluants toxiques. Aucun autre ingrédient contenu dans ce produit n'est répertorié comme polluant toxique.

Loi sur l'air pur (CAA) : Aucun autre ingrédient de ce produit n'est répertorié par la CAA.

Informations sur le titre III de la loi d'amendement et de réautorisation du Superfund (SARA) :

Composants SARA 302 : Aucun autre ingrédient de ce produit n'est soumis aux exigences de déclaration du S.302.

Notification de rejet d'urgence SARA 304 : Aucun autre ingrédient de ce produit n'est soumis aux exigences de déclaration de la loi S.304.

Dangers SARA 311/312 : Aucun ingrédient de ce produit n'est soumis aux exigences de déclaration de la loi S.311/312.

Corposants SARA 313 : Les composés du zinc, les composés du chrome, les composés du cadmium, le cobalt, le plomb, le mercure et le sulfure de sélénium sont soumis aux obligations de déclaration de la loi S.313. Aucun autre ingrédient contenu dans ce produit n'est soumis aux exigences de déclaration de la loi S.313.

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) : Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire non confidentiel de la TSCA ou sont exemptés.

Réglementations nationales :

Liste de la proposition 65 de Californie : Le méthanol (n° CAS 67-56-1), l'arsenic [répertorié sous le nom d'arsenic (composés inorganiques de l'arsenic)], le cadmium (répertorié sous le nom de cadmium / cadmium et composés du cadmium), le chrome VI [répertorié comme chrome (composés hexavalents)], le plomb (répertorié comme plomb / plomb et composés du plomb), le mercure (répertorié comme mercure et composés du mercure) et le sulfure de sélénium figurent sur la liste de la Proposition 65. Une évaluation préliminaire indique que les niveaux de ces produits chimiques dans les produits ne justifient pas d'avertissements au sens de la Proposition 65 de Californie. La silice cristalline [répertoriée comme silice cristalline (particules en suspension dans l'air de taille respirable)] (n° CAS 14808-60-7) figure sur la liste de la Proposition 65. Compte tenu de la nature/forme physique du produit (c'est-à-dire un vernis liquide), il est

peu probable que des particules respirables en suspension dans l'air soient libérées par ce produit. Par conséquent, la forme répertoriée de silice cristalline n'est pas pertinente pour le produit. Le cobalt [répertorié comme oxyde de cobalt (II) et poudre de cobalt métallique] et le nickel (répertorié comme composés de nickel) figurent sur la liste de la Proposition 65 de Californie en tant que substances chimiques reconnues par l'État de Californie comme cancérigènes. Les avertissements prévus par la Proposition 65 de Californie pour le cobalt et le nickel ne sont pas justifiés compte tenu de la nature/forme physique du produit (c'est-à-dire un vernis liquide). Aucun autre composant de ce produit ne figure sur la liste de la Proposition 65.

Liste des substances dangereuses du New Jersey : L'oxyde de zinc (n° CAS 1314-13-2), la silice cristalline (répertoriée sous le nom de silice, quartz) (n° CAS 14808-60-7), le kaolin (n° CAS 1332-58-7), le méthanol (n° CAS 67 56-1), l'oxyde de chrome (III) (répertorié sous le nom d'oxyde de chrome) (n° CAS 1308-38-9), le cobalt (répertorié sous le nom de composés de cobalt), le plomb, le cadmium, le sulfure de sélénium, l'arsenic, le chrome VI [répertorié sous le nom de composés de chrome VI], le mercure et le nickel figurent sur la liste des substances dangereuses soumises à l'obligation d'information. Aucun autre ingrédient ne figure sur la liste des substances dangereuses soumises à l'obligation d'information.

Canada

Loi canadienne sur la protection de l'environnement DSL/NDL : Tous les ingrédients figurent sur la DSL, la DNL ou sont exemptés.

Internationale:

CIRC: La silice cristalline (répertoriée sous le nom de poussière de silice cristalline, sous forme de quartz ou de cristobalite) (n° CAS 14808-60-7), l'arsenic (répertorié sous le nom d'arsenic et de composés inorganiques de l'arsenic), le chrome VI [composés du chrome (VI)], le cadmium (répertorié sous le nom de cadmium et de composés du cadmium) et le nickel (répertorié sous le nom de composés du nickel) sont classés dans le groupe 1, cancérigènes pour l'homme. Le plomb est classé dans le groupe 2B, potentiellement cancérigène pour l'homme. Le mercure (répertorié comme mercure et composés inorganiques du mercure), le cobalt [répertorié comme composés du cobalt (II)] et le chrome [répertorié comme composés du chrome (III)] sont classés dans le groupe 3, non classables quant à leur cancérogénicité pour l'homme. Aucun autre ingrédient de ce produit n'est classé en termes de cancérogénicité.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- Aucun disponible pour les ingrédients de ce produit.

Section 16 – Autres Informations

Informations destinées aux consommateurs :

Mayco Colors est membre de l'Art and Creative Materials Institute, Inc (ACMI), une organisation professionnelle basée aux États-Unis qui se concentre sur la sécurité des matériaux artistiques. Le label ACMI est un programme de certification largement reconnu aux États-Unis.

Label de l'Art and Creative Materials Institute, Inc (ACMI) : Ce produit porte le label **AP (Produit approuvé)**.



Le label AP identifie les matériaux artistiques qui sont sûrs et certifiés par une évaluation toxicologique réalisée par un expert médical comme ne contenant aucune substance en quantité suffisante pour être toxique ou nocive pour les êtres humains, y compris les enfants, ou pour causer des problèmes de santé aigus ou chroniques. Les enfants de sixième année et moins, ainsi que les adultes qui ne sont pas en mesure de lire et de comprendre les étiquettes de sécurité, ne doivent utiliser que des matériaux non toxiques. Le sceau AP garantit que les produits sont non toxiques lorsqu'ils sont utilisés conformément à leur destination par de jeunes enfants, des personnes handicapées physiques ou mentales et toute personne incapable de lire ou de comprendre les étiquettes de sécurité figurant sur les emballages des produits.

Étiquetage des produits de consommation conformément à la loi américaine sur l'étiquetage des matériaux artistiques dangereux, ASTM-4236.

Avertissements relatifs aux risques pour la santé ne sont pas requis.
Ne pas vaporiser sans équipement de protection individuelle.

Informations sur les ingrédients :

Couleurs contenant des ingrédients énumérés à la section 3.2

Nom chimique	N° CAS	Couleurs
Pyrithione de zinc	13463-41-7	Toutes
Oxyde de zinc	1314-13-2	Chocolate (UG031), Chestnut Brown (UG034), Spice Brown (UG057), Cement (UG221)
Silice cristalline	14808-60-7	Toutes

Autres informations sur les ingrédients :

La formule ne contient pas de latex, de lait, d'œufs, de poisson, de crustacés, de noix, d'arachides, de blé, de soja ni de sésame.

Liste des acronymes et abréviations:

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux	MARPOL : Pollution maritime
AP : Produit approuvé	Facteur M : facteur multiplicateur
CAA: Loi sur l'air pur	N/A : Non applicable
CAS: Numéro du Chemical Abstract Service	NDSL: Liste des substances non domestiques
CE: Commission Européenne	NIOSH: Institut national pour la sécurité et la santé au travail
CE ₅₀ : Concentration efficace médiane	NTP: Programme national de toxicologie
CERCLA : Loi sur la réponse environnementale globale et la responsabilité civile	NU: Nations Unies
CFR : Code des règlements fédéraux	OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
CIRC : Centre international de recherche sur le cancer	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
COV : Composé organique volatil	PEL: Niveau d'exposition admissible
CSEO : concentration sans effet observé	REACH: Règles Internationales Régissant Le Transport Des Marchandises Dangereuses
CWA : Loi sur la qualité de l'eau	REL: Niveau d'exposition recommandé
DSL : Liste intérieure des substances	SARA : Loi sur la modification et la reconduction du Superfund
ECHA: Agence européenne des produits chimiques	SGH: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
EPI: Équipements de protection individuelle	SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
ERV : Valeur de référence écotoxique	TSCA : Loi sur le contrôle des substances toxiques
ETA: Estimation de la toxicité aiguë	TLV : Valeur limite d'exposition
FDS: Fiche De Donnée De Sécurité	TWA: Moyenne pondérée dans le temps
IBC : conteneur international pour vrac chimique	vPvB: Très persistant, très bioaccumulable

Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2026. Base de données des substances enregistrées (REACH). <https://chem.echa.europa.eu/>

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer). 2025. Agents classés par les Monographies du CIRC, <https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>

NTP (Programme national de toxicologie). 2021. Report on Carcinogens, Fifteenth Edition; Research Triangle Park, NC: Département américain de la santé et des services sociaux, Service de santé publique. <https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc15>

Remarquer:

Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, ni le fournisseur susmentionné ni aucune de ses filiales n'assument la moindre responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

Indicateur de révision: Il s'agit d'une première révision de la fiche de données de sécurité.

Date de création: 9 mars 2026